



Date de l'annonce publique de la séance: **12 août 2015**

Date de la convocation des conseillers : **12 août 2015**

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Haas-Erpelding, Daems, Trausch,

Absent: Mme

Absent non-excuse:

Les membres du conseil communal décident à l'unanimité de prendre deux points supplémentaires à l'ordre du jour (point 5 et 6).

- 1) Est approuvé le compte-rendu de la séance du 14 juillet 2015 (à l'unanimité).
- 2) Est approuvé le projet définitif au montant global de 8.341.000 EUR ttc (avant subsides), présenté par le bureau d'architecture COEBA sàrl de L-7216 Bereldange, le bureau de génie civil SCHROEDER & ASSOCIES et le bureau de génie technique BETIC (à l'unanimité);

*Notant que le **coût total** du projet définitif s'élève à **8.341.000,00 EUR ttc**, y compris l'option photovoltaïque (2x30 kWp) et l'aménagement extérieures (phases 5-7);*

*Notant que les **subventions étatiques** s'élèveront approximativement à **2.146.110,43 EUR ttc** (2.125.110,43 EUR ttc + 21.000,00 EUR ttc);*

Précisant que les aménagements extérieures (phases 5-7) au montant de 500.000 EUR ttc seront aménagées après 2017 selon les disponibilités budgétaires;

*Précisant que le **coût net du projet (sans aménagements extérieurs)** s'élève après subsides à **5.694.889,57 EUR ttc**;*

Considérant que le projet sera exécuté pendant les années budgétaires 2015-2017;

Vu le crédit extraordinaire au montant de 500.000 EUR prévu pour l'exercice 2015 sous l'article budgétaire 4/242/221312/Z/14004;

Considérant les réserves budgétaires du compte 2014 au montant de 2.745.801,00 EUR;

Notant qu'en date du 30/06/2015, la situation des emprunts de la commune de Fischbach montre un solde d'emprunt à rembourser au montant de 259.346,30 EUR, ce qui présente une dette par tête d'habitant (1160 hab.) de 223,57 EUR;

Vu le plan pluriannuel financier PPF de la commune de Fischbach de 2015 (version août 2015);

Sachant qu'il sera nécessaire d'effectuer un emprunt considérable d'environ 2.000.000,00 EUR;

Considérant que la dette totale s'élèverait fin 2017 approximativement à 2.200.000 EUR, ce qui présenterait une dette par tête d'habitant (1190 hab.) de 1848,74 EUR;

Notant que le boni annuel du budget ordinaire de la commune de Fischbach permettrait le remboursement du montant de l'annuité du prêt à réaliser;

- 3) Est décidé de continuer à proposer à ses habitants le service Night Rider en acceptant les nouvelles conditions de facturation de la société Sales-Lentz SA. Est également approuvée la convention signée entre le collège échevinal et la société Sales-Lentz SA.
- 4) Est approuvée la réalisation d'une étude de faisabilité dans la région pilote 4 « Mëllerdall » en mandatant la commune de Berdorf comme commune-pilote (à l'unanimité). Suite au courrier de l'Administration de la gestion de l'eau du 24 juillet 2015, notre commune a été retenue à participer en tant que fournisseur d'eau destinée à la consommation humaine à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de mesure dans les zones de protection autour de captages d'eau; Les frais relatif à l'étude seront supportés à 100% par l'Etat.
- 5) Est approuvé le plan de gestion annuel de la forêt communale de l'année 2016 en retenant des investissements au montant total de 60.950 EUR et des recettes au montant total de 79.700 EUR.
- 6) Sont votées des modifications au règlement communal de circulation du 29 novembre 2011 (passages piétons à Schoos et Angelsberg, parcage sur le parking à Fischbach...).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 18 août 2015
(points 1 à 6 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,